



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/EC - (EU) 2020/878

Parue: 15-Dec-2022

Remplace: 7-Jun-2016

ENVIROSTAR™ SOIL RELEASE BONNET BUFF

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: EnviroStar Soil Release Bonnet Buff Numéro de produit: 835

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Produit destiné uniquement à des usages commerciaux ou industriels.

Utilisation prévue: Nettoyeur anti-salissures pour tapis. Concentré à base d'eau.

Utilisations déconseillées: Autre que les instructions sur l'étiquette.

1.3 INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Amano Pioneer Eclipse Corporation

Case postale 909

1 Eclipse Road

Sparta, NC 28675

Téléphone: 1-336-372-8080

Adresse électronique: sds@pioneereclipse.com

Internet: www.pioneereclipse.com

1.4 NUMERO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

En cas d'urgence chimique:Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appelez CHEMTREC pendant le jour ou la nuit. A l'intérieur des États Unis et du Canada appelez le 1 800 424 9300, en dehors des États Unis et du Canada le +1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés).

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Le mélange a été classé et étiqueté conformément à la directive CE 1272/2008.

Non classé comme dangereux.

2.2 ELEMENTS D'ÉTIQUETAGE

Mot de signal: None

Pictogramme de danger: None

Mentions de danger: None

Mentions de mise en garde: None

2.3 AUTRES DANGERS No other hazards are known to the supplier

RUBRIQUE 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1/3.2 SUBSTANCES/MÉLANGES

Ingrédient	N° EC	% de poids	N° CAS	CLP Classification	
				Classe de danger	Mentions de danger*
ammoniac	215-647-6	0.1 – 1.0	1336-21-6	Corrosion cutanée 1B Aquatique danger aigu 1	H314 H400

*Voir section 16 pour le texte intégral des mentions de mise en garde

Ingrédient	N° EC	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques,
ammoniac	215-647-6	1336-21-6	(5 ≤C≤ 100) STOT SE 3, H335

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincez abondamment avec de l'eau. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Inhalation: Si la respiration est difficile, sortez à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin

Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consultez un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/EC - (EU) 2020/878

Parue: 15-Dec-2022

Remplace: 7-Jun-2016

ENVIROSTAR™ SOIL RELEASE BONNET BUFF

4.2 LES SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, A LA FOIS AIGUS ET DIFFÉRÉS

Ce mélange ne devrait pas avoir d'effet important sur la santé lorsque les directives d'usage recommandées sont suivies.

Contact avec les yeux: Aucun prévu en utilisation normale.

Contact avec la peau: Aucun prévu en utilisation normale.

Inhalation: Aucun prévu en utilisation normale.

Ingestion: Aucun prévu en utilisation normale.

4.3 INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATES ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

En cas d'incendie: Produit chimique sec, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MÉLANGE

Les produits de combustion dangereux CO, CO₂

Pendant un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter, les substances mentionnées ci-dessus.

5.3 INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection pour les yeux et le visage. Les pompiers doivent porter des vêtements conformes à la norme EN469 pour les incidents chimiques. Les matériaux peuvent éclabousser au dessus de 212°F / 100°C.

RUBRIQUE 6: MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PROTECTION INDIVIDUELLE, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnelle approprié.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que les déversements et le nettoyage ruissellent hors des égouts et des corps ouverts d'eau.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL POUR LE CONFINEMENT ET L'ASSANISSEMENT

Petits déversements: Absorber le déversement avec des matériaux inertes (p. ex., du sable sec ou de la terre), puis éliminer les déchets résiduels selon les dispositions nationales ou régionales en vigueur.

Déversements importants: Gardez les spectateurs à distance. Les planchers peuvent être glissants; faire attention pour éviter de tomber. Neutraliser les zones de déversement. Endiguer et contenir les déversements avec une matière inerte (par ex., sable, terre). Transférer le liquide dans des contenants de récupération ou d'élimination du matériel d'endiguement solide et séparer les contenants pour l'élimination.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Tout contact avec les yeux et la peau doit être évité. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser dans des zones bien ventilées.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Température de stockage (max 60°C/140°F) (min. 1°C/34°F). Protéger du gel. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de portée des enfants.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) SPÉCIFIQUE(S): Aucune information n'est disponible

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/EC - (EU) 2020/878

Parue: 15-Dec-2022

Remplace: 7-Jun-2016

ENVIROSTAR™ SOIL RELEASE BONNET BUFF

Workplace Exposure Limits:

Ingrédient	Source	TWA (8 heures)		STEL (à court terme)		Notations
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
ammoniac (N° CAS 1336-21-6)	EU (2000/39/EC)	20	14	50	36	
	NL - Grenswwaarde TGG	-	14	-	-	

8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser la ventilation locale et d'autres contrôles techniques pour maintenir les contaminants en suspension dans l'air sous les limites d'exposition établies et recommandées. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation et d'autres mesures de contrôle.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Pas de contrôles spécifiques d'exposition de l'environnement sont connus.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux/visage: Lunettes de sécurité sont recommandées pour éviter les éclaboussures et les brouillards chimiques. Lunettes de sécurité ou lunettes de protection (EN166)

Protection des mains: Gants résistant aux produits chimiques recommandés. (EN374).

Les gants de protection doivent être sélectionnés en fonction de l'application et de la durée d'utilisation. La sélection sur le lieu de travail doit tenir compte des exigences de manipulation, des exigences physiques et de l'exposition à d'autres substances.

Protection de la peau: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée, tels que des bottes en caoutchouc et un tablier, etc.

Protection respiratoire: Protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a un potentiel de ventilation insuffisante. Si les limites d'exposition sont dépassées ou les symptômes apparaissent, utiliser un appareil respiratoire approuvé. (E.g. - EN 14387- ABEK)

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 NFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique:	Liquide	
Couleur:	Clair de couleur paille	
Odeur:	Sans parfum ajouté	
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée de test disponible	
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée de test disponible	
Inflammabilité:	Ne supporte pas la combustion.	
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Aucune donnée de test disponible	
Point d'éclair:	> 93°C	(Méthode: coupe fermée ASTM D56)
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée de test disponible	
Température de décomposition:	Aucune donnée de test disponible	
pH:	85.0	(Méthode: ASTM E 70)
Viscosité:	< 20 cps@ 20°C	(Méthode: viscosimètre rotatif)
Solubilité:	100% soluble dans l'eau	
Coefficient de partage (octanol n/eau):	Aucune donnée de test disponible	
Pression de vapeur:	Aucune donnée de test disponible	
Densité relative:	1.03 kg/L @ 20°C	(Méthode: Pycnometer, ASTM D1475)
Densité de vapeur:	Aucune donnée de test disponible	
Caractéristiques des particules:	Ne s'applique pas aux liquides	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

9.2.1 - Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés anti-oxydantes: Aucune

Propriétés explosives: Aucune



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/EC - (EU) 2020/878

Parue: 15-Dec-2022

Remplace: 7-Jun-2016

ENVIROSTAR™ SOIL RELEASE BONNET BUFF

9.2.2 - Autres caractéristiques de sécurité:

Taux d'évaporation: (acétate de butyle = 1)

Aucune donnée de test disponible

Teneur en COV:

0%

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 RÉACTIVITÉ:** Stable en conditions normales.
- 10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:** Stable en conditions normales.
- 10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:** Aucune connue en conditions normales.
- 10.4 CONDITIONS À ÉVITER:** Aucune connue en conditions normales.
- 10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:** Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques à moins d'indication contraire sur l'étiquette du produit.
- 10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** Aucune connue

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË: Les tests de toxicité n'a pas été réalisée sur le mélange.

ATE_{mix} (orale): > 2000 mg/kg Les critères de classification ne sont pas remplis.

ATE_{mix} (cutanée): > 2000 mg/kg Les critères de classification ne sont pas remplis.

ATE_{mix} (inhalation): > 20 mg/l (4 hr/vapour) Les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant	N° CAS	LD50 Orale	LD50 Dermique	LC50 Inhalation
ammoniac	1336-21-6	350 mg/kg	Aucune donnée disponible	3310 mg/l (4h)

CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

GRAVES DOMMAGES/IRRITATION DES YEUX: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SENSIBILISATION DE LA PEAU OU DES VOIES RESPIRATOIRES: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CANCÉROGÉNICITÉ: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION UNIQUE: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION RÉPÉTÉE: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DANGER D'ASPIRATION: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucune connue

11.2.2 Autres informations: Les effets et les symptômes liés à ce mélange, le cas échéant, sont énumérés à la section 4.2.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Conforme à la directive 1907/2006/EC - (EU) 2020/878

Parue: 15-Dec-2022

Remplace: 7-Jun-2016

ENVIROSTAR™ SOIL RELEASE BONNET BUFF**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 TOXICITÉ: Les tests écologiques n'a pas été réalisée sur le mélange..
Basé sur le critère ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

Ingrédient	N° CAS	LC50 poissons (96 h)	EC50 Daphnia (48 h)	EC50 algues (72 h)
ammoniac	1336-21-6	0.89 mg/l	110 mg/l	2.7 mg/l

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: Les tests écologiques n'a pas été réalisée sur le mélange.

Ingrédient	N° CAS	Biodégradation
ammoniac	1336-21-6	substance inorganique

12.3 BIOACCUMULATION POTENTIELLE: Les tests écologiques n'a pas été réalisée sur le mélange.

Ingrédient	N° CAS	coefficient de partage octanol-eau (Log Kow)	Facteur de bioconcentration (BCF)
ammoniac	1336-21-6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL: Les tests écologiques n'a pas été réalisée sur le mélange.

Ingrédient	N° CAS	Coefficient d'adsorption sur le so (Koc)
ammoniac	1336-21-6	Aucune donnée disponible

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT et vPvB: Non applicable

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: Aucun connu.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

L'élimination de ce matériel doit être en conformité avec les réglementations locales, régionales et nationales.
Catalogue européen des déchets: 20 01 30 - Détergents autres que ceux mentionnés en 20 01 29

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé pour le transport.

14.1 NUMERO ONU: Aucune

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: Aucune

14.3 CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT: Aucune

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE: Aucune

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Aucune

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: Aucune

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**15.1 RÉGLEMENTATION/LEGISLATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES A CE MÉLANGE**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 pour la désignation des substances et les conditions de restriction.

Ne contient aucune substance sur la liste des candidats REACH >0,1 % / SCL

Ne contient aucune substance REACH Annexe XIV.

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de EU 649/2012.

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de EU 2019/1021.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/EC - (EU) 2020/878

Parue: 15-Dec-2022

Remplace: 7-Jun-2016

ENVIROSTAR™ SOIL RELEASE BONNET BUFF

Règlement sur les détergent: 648/2004

Étiquetage du contenu

Ingrédient	%
Surfactants anionique	> 15% - < 30%

Le(s) surfactif(s) contenu(s) dans cette préparation se conforment aux critères de biodégradabilité, énoncées par le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Non établie

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS INFORMATIONS:

15-Dec-2022 - Revisions per (EU) 2020/878; § 3, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 & 16

ABRÉVIATIONS:

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADR	International de marchandises dangereuses par route
ATE	Estimations de la toxicité aiguë
CAS No.	Numéro de service de résumé chimique
CLP	Classification, à l'étiquetage et à l'emballage, (EC) 1272/2008
EC50	Concentration effective médiane
EC No.	Numéro d'identification de l'Union européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
LC50	Concentration létale médiane
LD50	Dose létale médiane
PBT	Toxique bioaccumulable persistant
REACH	L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des, les restrictions substances chimiques, (EC) 1907/2006
SDS	Fiches de données de sécurité
STEL	Limite d'exposition à court terme
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UFI	Identifiant unique de formulation
UN	Les Nations Unies
VOC	Composé organique volatil
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

TEXT INTÉGRAL DES MENTIONS DE DANGERS:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

TEXT INTÉGRAL DES PHRASES RISQUES:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

PRÉPARÉE PAR:

Département R & D/Génie Chimique
Amano Pioneer Eclipse Corporation

Ni cette fiche de données, ni toute déclaration contenue aux présentes n'attribue ou n'étend concéder aucune licence, expresse ou implicite, en rapport avec les brevets délivrés ou en attente qui peuvent être la propriété du fabricant ou d'autres. Les informations contenues dans cette fiche de données ont été assemblées par le fabricant en fonction de ses propres études et du travail des autres. Le fabricant ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans ce document. Le fabricant (indépendamment de sa faute) ou l'acheteur, les salariés de l'acheteur ou quiconque autre ne sera pas responsable pour tout dommage direct spécial ou consécutif découlant ou en connexion avec l'exactitude l'exhaustivité l'adéquation ou la fourniture de telles informations.